

DECRET N° 79/268 DU 30/5/79

portant nomination de Monsieur OPO Dominique,
Ingénieur des Travaux Publics, en qualité de
Directeur de l'Entretien Routier à la Régie
Nationale des Travaux Publics.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'Acte n° 038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement,
organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur OPO Dominique, Ingénieur des Travaux Publics
est nommé Directeur de l'Entretien Routier à la Régie Nationale des
Travaux Publics (RNTP).

Article 2.- Toutes dispositions antérieures contraires au présent dé-
cret sont abrogées.

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de
prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Of-
ficiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où
besoin sera./-

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement

Le Ministre de l'Aménagement du
Territoire

Benoît MOUNDELE-NGOLLO.-

Le Ministre du Travail
et de la Justice, Garde des
Sceaux.

Victor TAMBA-TAMBA.-

Brazzaville, le 30 MAI 1979

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Henri LOPES.-